

REUNION du 23 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 NOVEMBRE 2011 à 20 h sous la présidence de M. DUCOUT, Maire, en présence de tous les élus.

TAXE d'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée pour application au 1^{er} mars 2012.

Cette taxe est aussi destinée à remplacer au 1^{er} janvier 2015 les participations telles que la PVR (participation pour voirie et réseaux) et la PRE (participation de raccordement à l'égoût).

Monsieur le Maire fait part des conclusions de la Commission des Finances qui a étudié ce dossier et propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement et les cas d'exonérations facultatives.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-1 et suivants,

Le Conseil municipal décide :

- **d'instituer le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal**
- **d'exonérer en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :**

o **les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide de prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50 % de leur surface**

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Un exemplaire sera transmis au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Camping Municipal de LA LETTE - BILAN FINANCIER saison 2011

Les dépenses sont en légère hausse notamment en ce qui concerne la consommation d'électricité et les impôts. En investissement des travaux importants sur le bâtiment du bar-grill et l'achat d'un Kubota ont été réalisés sur les fonds libres. La fréquentation a été légèrement supérieure à l'an passé.

Le bilan peut se résumer comme suit :

Charges variables	318.070 €	Recettes directes	59.041 €
Charges fixes	<u>60.248 €</u>	Recettes indirectes	<u>56.757 €</u>
Total des dépenses	378.318 €	Total recettes	649.798 €
Résultat économique : + 271.480 €		Résultat budgétaire : + 225.616 €	

Camping Municipal de LA PASSERELLE - BILAN FINANCIER saison 2011

Les dépenses d'entretien ont diminué alors que les charges d'investissement sont en hausse avec l'aménagement de 32 nouveaux emplacements mobil-home. Le chiffre d'affaires a doublé et devrait très vite dégager un bénéfice.

Charges variables	70.552 €	Recettes directes	102084 €
Charges fixes	<u>42.481 €</u>	Recettes indirectes	<u>7.689 €</u>
Total des dépenses	113.033	Total recettes	109.773 €
Résultat économique : - 3.260 €		Résultat budgétaire : - 26.837 €	

Une dernière tranche de 12 emplacements de mobil-home sera réalisée cet hiver pour location dès le 1^{er} mars 2012.

AMENAGEMENT CAMPING LA PASSERELLE 4° tranche
RESULTAT d'APPEL d'OFFRES

Monsieur le Maire informe les élus du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de viabilité de la 4^{ème} tranche d'emplacements mobil-home au camping la Passerelle.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot voirie – LAFITTE TP pour 20.123.20 € HT
Lot eau-assainissement – CEGETP pour 22.961.00 €HT

TRAVAUX SYDEC POUR AMENAGEMENT EMBLEMES DE MOBIL-HOME
AU CAMPING LA PASSERELLE (4° TRANCHE)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le SYDEC pour les travaux d'électrification, éclairage public et réseau téléphonique concernant l'aménagement d'emplacements de mobil-home au camping municipal La Passerelle (4^{ème} tranche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le projet présenté
- s'engage à prendre en charge la part communale s'élevant à 16.522 € par prélèvement sur les fonds libres.

Des crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2012.

TRAVAUX d'AMENAGEMENT CAMPING LA PASSERELLE – 4° TRANCHE
EMPRUNT de 60.000 € auprès du CREDIT AGRICOLE

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser un emprunt de 60.000 € pour les travaux d'aménagement du Camping La Passerelle 4^{ème} tranche et fait part de la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

• DECIDE de réaliser un emprunt de 60.000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- durée 5 ans
- échéance annuelle
- taux fixe de 3.66 % qui sera ramené à 2.51 % en application de la formule « prêt à échéance avancée » et le remboursement de la 1^{ère} échéance 30 jours après le déblocage des fonds.

• DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature des contrats.

TRAVAUX AMENAGEMENT CONTIS – ACTION 1 du PLAN PLAGE – APPEL d'OFFRES

Le permis d'aménager les belvédères ayant été accordé le 22 novembre, le Maire propose de réaliser les travaux prévus au plan-plage (action 1) concernant l'aménagement du boulevard de la Plage et la construction du belvédère en front de mer et de celui orienté vers le Phare et la forêt.

Le Conseil Municipal,

Considérant les aides financières susceptibles d'être accordées,

Après en avoir délibéré,

- décide de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux
- délègue Monsieur le Maire pour la signature des marchés et de tous documents relatifs à cette affaire.

Des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2011.

PLAN-PLAGE ACTION 1 : AMENAGEMENT des ACCES à la PLAGE CENTRALE
CONVENTION d'HONORAIRES avec M. CHARRIER, URBANISTE

Le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la convention signée en juillet 2009 avec M. Alain CHARRIER, architecte-urbaniste à Bordeaux, pour la mission d'étude préalable et d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la station de Contis-plage.

Il fait part du projet de contrat d'architecte établi conformément à cette convention pour les travaux d'aménagement des accès à la plage centrale (action 1 du plan plage) pour un montant de :

- 27.036.35 € HT pour la mission d'étude, soit 5,8 % du coût prévisionnel des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes du contrat à signer avec M. Alain CHARRIER,
- délègue M. le Maire pour la signature de ce document et toutes pièces découlant de cette décision

Des crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2012.

REAMENAGEMENT MAISON de la STATION de CONTIS
CONVENTION d'HONORAIRES avec M. CHARRIER, URBANISTE

Le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la convention signée en juillet 2009 avec M. Alain CHARRIER, architecte-urbaniste à Bordeaux, pour la mission d'étude préalable et d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la station de Contis-plage.

Il fait part du projet de contrat d'architecte établi conformément à cette convention pour les travaux de réaménagement de la maison de la station et de ses abords pour un montant de :

- 21.360.00 € HT pour la mission d'étude, soit 9 % du coût prévisionnel des travaux pour la maison et 6 % pour les abords

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes du contrat à signer avec M. Alain CHARRIER,
- délègue M. le Maire pour la signature de ce document et toutes pièces découlant de cette décision

Des crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2012.

REHABILITATION du PRESBYTERE – CREATION ESPACE BENJAMIN BAQUE
AVENANTS aux MARCHES

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'établir des avenants aux marchés concernant la suppression d'une chape ciment et l'ajout de façades de placard.

Il précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les estimatifs correspondants et a émis un avis favorable aux avenants ci-après :

* Lot Gros oeuvre : Entreprise DUVIGNAU	H.T.
Montant initial du marché	77.652,00
Montant de l'avenant n° 1 dallage	10.741,16
Montant de l'avenant n° 2 extension	4.727,56
Montant de l'avenant n° 3 chape	- 4.785,48
Le marché du lot 1 est ainsi porté à	88.335,24
* Lot Menuiserie Bois	H.T.
Montant initial du marché	2.658,53
Montant de l'avenant n° 1 façades placard	1.485,02
Le marché du lot 5 est ainsi porté à	4.143,55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les avenants aux marchés désignés ci-dessus,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ces documents.

Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

ORGANISATION DE SPECTACLES CULTURELS
CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LE NOM du TITRE »

Le Maire rappelle le programme culturel retenu pour l'année 2011 et donne lecture du contrat proposé par le producteur **Association Le Nom du Titre**, domiciliée 23 rue du Colonel Naudy 81300 GRAULHET pour le spectacle intitulé « BENOIT de TOURAIN » de Fred TOUSCH organisé le 09 décembre 2011 à la Salle des Fêtes, pour un montant de 1 500,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes du contrat,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ce contrat.

Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

ORGANISATION DE SPECTACLES CULTURELS
CONTRAT AVEC LA SARL « AVRIL en SEPTEMBRE »

Le Maire rappelle le programme culturel retenu pour l'année 2012 et donne lecture du contrat proposé par le producteur **Avril en Septembre SARL**, domiciliée 145 rue de Belleville 75019 PARIS pour le spectacle intitulé « CA VA BIEN ! » d'IMMO et Andres Bezares organisé le 27 janvier 2012 à la Salle des Fêtes, pour un montant de 1 582,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes du contrat,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ce contrat.

Des crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2012.

VENTE de PINS COMMUNAUX

Le Maire informe les élus que la Commission Municipale de la Forêt conseille de procéder à une coupe rase sur une partie du camping municipal de La Lette, avant que les pins atteints par la limite d'âge ne deviennent dangereux. En outre, la vente des pins restants sur la parcelle de stockage au Pont Blanc est souhaitable.

La société THOMEXBOIS qui a terminé l'exploitation des pins tempête propose d'acheter ces pins comme suit :

- 129 pins du camping pour 5.690 € HT
- 78 pins du Pont Blanc pour 4.620 € HT

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette offre paraît intéressante,

DECIDE de procéder à la vente de ces pins à THOMEXBOIS aux conditions ci-dessus.

DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette affaire.

ACTION au TRIBUNAL ADMINISTRATIF concernant les TRAVAUX de NETTOYAGE des PEUPELEMENTS SINISTRES

Vu le dossier portant sur le nettoyage de 21 ha 68 déposé à la Préfecture le 22 août 2011 en vue de bénéficier des aides tempête prévues dans le cadre du plan chablis mis en place par l'Etat à la suite de la tempête du 24 Janvier 2009 ayant particulièrement affecté les forêts de la commune ;

Vu la réponse de la Préfecture en date du 8 Septembre 2011 constituant refus à la demande de subvention ;

Considérant l'intérêt de la commune de pouvoir reconstituer sa propre forêt avec les subventions dont bénéficient par ailleurs tous les propriétaires privés ;

Considérant l'objectif de gestion durable de la commune dans sa gestion forestière et la nécessité pour les finances communales de remettre en état les parcelles forestières ravagées par ladite tempête ;

Considérant que le refus de l'Etat paraît se fonder sur la non soumission au régime forestier des forêts communales, alors que celles-ci sont gérées depuis toujours selon les mêmes règles que les forêts des propriétés privées et des propriétés communales des quelques communes relevant du régime forestier ;

Considérant que cette inégalité de traitement ne se justifie aujourd'hui que par une discrimination qui semble hors d'âge et incompatible avec les règles générales de la concurrence et de la liberté du commerce.

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

Vu l'article L. 2122-22 16° du C.G.C.T. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de charger Monsieur Gilles DUCOUT Maire de la Commune de porter le refus de l'Etat de subventionner les travaux de nettoyage et de reconstitution de la forêt communale sinistrée devant le Tribunal Administratif de Pau.

Pour ce faire, elle lui donne pouvoir de traiter avec Maître GIZARD, Avocat 22 rue d'Alzon à Bordeaux, la mise au point de tous dossiers nécessaires, de les déposer devant le Tribunal Administratif et de représenter la commune devant toute juridiction utile à la défense des intérêts communaux en la matière.

QUESTIONS DIVERSES

- La Pinasse de Contis a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, ce qui permettra de recevoir des aides pour sa réfection
- Avis favorable à la demande de Jean DORMAN de proroger jusque fin 2013 l'un des ses baux agricoles échu fin 2011.
- Numérues : pour les nouvelles constructions, l'attribution du n° sera précisée par la Mairie qui conseillera l'achat d'une plaque auprès du fournisseur de la commune pour une certaine harmonisation.
- Magazine municipal : la distribution du dernier numéro, confiée à la Poste, a été complètement ratée, très peu de Juliennois l'ayant reçu. Aucune explication claire n'ayant été donnée par les responsables de la Poste, il sera envisagé de confier cette distribution soit à des élus, soit au personnel communal ou encore à une société privée.
- Jardin du Souvenir : La commune envisage d'aménager dans le cimetière un lieu permettant de disséminer les cendres des défunts.
- Journée Plantations le 26 novembre à 9 h : il est fait appel aux bénévoles
- Prochaine réunion du Conseil le 14 décembre